

# UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Bureau des radiocommunications



T E L E F A X

Place des Nations  
CH-1211 Genève 20  
Suisse

Téléphone +41 22 730 51 11  
Téléfax Gr3: +41 22 733 72 56  
Gr4: +41 22 730 65 00

Date: mars 2003

Heure:

Page 1/4

Réf.: TCUIT A4

11M(SSC)/0.0551/03

A: Etats membres de l'UIT

Fax:

De: Yvon Henri, Chef, SSC

**Pour répondre:**

A. élec.: yvon.henri@itu.int

Fax: +41 22 730 5785 Tél.: +41 22 730 5536

Objet: Application du numéro 11.44.1 du Règlement des radiocommunications (CMR-2000)

Réf.: Télégrammes circulaires du BR

- TCUIT A250, 11G(SSC)/0.2658/01 du 14 novembre 2001,
- TCUIT A256, 11G(SSC)/0.2928/01 du 14 décembre 2001,
- TCUIT A261, 11M(SSC)/0.0623/02 du 8 mars 2002
- TCUIT A278, 11M(SSC)/0.2236/02 du 5 septembre 2002

Monsieur,

1. Le Bureau des radiocommunications a l'honneur d'attirer l'attention de toutes les administrations sur les dispositions du numéro 11.44.1 qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et sur la Règle de procédure relative aux numéros 11.44 et 11.44.1 adoptée par le Comité du Règlement des radiocommunications à sa 24<sup>ème</sup> réunion (Genève, 10-18 septembre 2001).

2. En vertu de ces dispositions, les assignations figurant dans une demande de coordination ne seront plus prises en compte par le Bureau ou les administrations sauf si la première fiche de notification en vue de l'inscription des assignations concernées au titre du numéro 11.15 a été reçue par le Bureau à la fin du délai réglementaire de sept ans (ou neuf ans) à compter de la date de réception ou de publication, selon le cas, des renseignements pertinents pour la publication anticipée.

3. Dans ce contexte, le Bureau a établi deux listes de réseaux. La liste reproduite dans l'annexe 1 concerne les réseaux, avec la date correspondante de publication des renseignements pour la publication anticipée, pour lesquels une demande de coordination a été reçue par le Bureau et le délai réglementaire de neuf ans expirera avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, mais pour lesquels aucun renseignement de notification n'est encore parvenu au Bureau. La liste reproduite dans l'annexe 2 concerne les réseaux pour lesquels une demande de coordination a été reçue par le Bureau et le délai réglementaire de neuf ans expirera avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, mais pour lesquels les renseignements de notification reçus ont été renvoyés aux administrations à la suite d'une conclusion défavorable.

4. Le Bureau demande à votre administration de bien vouloir vérifier les listes ci-jointes et de soumettre les renseignements de notification au titre du numéro 11.15 avec tous les accords requis obtenus (numéro 11.32) ou bien avec certains accords manquants, mais avec une demande visant à appliquer les dispositions des numéros 11.32A, 11.35 ou 11.41, selon qu'il conviendra.
5. Nous attirons l'attention de votre Administration sur le fait que les listes reproduites dans les annexes ne comprennent pas les réseaux pour lesquels les renseignements de notification ont été partiellement reçus et inscrits ou qui sont en cours d'inscription dans le fichier de référence international des fréquences. Nous prions votre Administration de bien vouloir vérifier si l'un quelconque de ses réseaux relève de la catégorie précitée et de soumettre les renseignements de notification comme indiqué au §4 ci-dessus pour les assignations correspondantes qui se trouvent encore au stade de la coordination et pour lesquelles le délai réglementaire de neuf ans expirera avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004.
6. Veuillez noter que la présente communication doit être considérée comme constituant l'information préalable du Bureau visée au numéro 11.44.1.
7. Le Bureau ne doute pas que votre administration fournira les renseignements nécessaires indiqués ci-dessus. Si ces renseignements de notification ne lui parviennent pas dans les délais prescrits, le Bureau prendra de nouvelles mesures comme indiqué au numéro 11.44.1 et dans la Règle de procédure connexe.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Yvon Henri  
Chef, Division de coordination des systèmes spatiaux

Pièces jointes : Annexes 1 et 2

# ANNEXE 1

**Réseaux à satellite pour lesquels une demande de coordination a été soumise et le délai réglementaire de neuf ans expirera avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, mais pour lesquels le Bureau n'a pas encore reçu de renseignements de notification**

NETWORK	STATUS	ADMIN	ORG	LONG(E)	API DATE
B-SAT F	C	B		-68	29.11.1994
B-SAT G	C	B		-87	29.11.1994
B-SAT H	C	B		-92	29.11.1994
B-SAT I	C	B		-63	29.11.1994
B-SAT J	C	B		-68	29.11.1994
B-SAT K	C	B		-87	29.11.1994
ECO-8 EQUATORIAL LEO	C	B			06.09.1994
SBTS C1	C	B		-70	13.09.1994
ANIK E-C	C	CAN		-115	18.10.1994
APSTAR-2 F1	C	CHN		86	06.09.1994
APSTAR-2 F2	C	CHN		90	06.09.1994
EUTELSAT 3-10E	C	F	EUT	10	08.11.1994
EUTELSAT 3-13E	C	F	EUT	13	08.11.1994
EUTELSAT 3-14.8W	C	F	EUT	-15	08.11.1994
EUTELSAT 3-16E	C	F	EUT	16	08.11.1994
EUTELSAT 3-21.5E	C	F	EUT	22	08.11.1994
EUTELSAT 3-33E	C	F	EUT	33	08.11.1994
EUTELSAT 3-36E	C	F	EUT	36	08.11.1994
EUTELSAT 3-44E	C	F	EUT	44	08.11.1994
EUTELSAT 3-48E	C	F	EUT	48	08.11.1994
EUTELSAT 3-4E	C	F	EUT	4	08.11.1994
EUTELSAT 3-70.5E	C	F	EUT	70	08.11.1994
EUTELSAT 3-76E	C	F	EUT	76	08.11.1994
EUTELSAT 3-7E	C	F	EUT	7	08.11.1994
EUTELSAT 3-80.5E	C	F	EUT	80	08.11.1994
EUTELSAT 3-83.5E	C	F	EUT	84	08.11.1994
EUTELSAT 3-88.5E	C	F	EUT	88	08.11.1994
SYRACUSE-3A	C	F		-125	06.12.1994
SYRACUSE-3B	C	F		-48	06.12.1994
SYRACUSE-3C	C	F		-8	06.12.1994
SYRACUSE-3D	C	F		-7	06.12.1994
SYRACUSE-3E	C	F		-5	06.12.1994
SYRACUSE-3F	C	F		3	06.12.1994
SYRACUSE-3G	C	F		25	06.12.1994
SYRACUSE-3H	C	F		47	06.12.1994
SYRACUSE-3I	C	F		108	06.12.1994
INMARSAT-3 IOR WEST	C	G		25	15.11.1994
INMARSAT-3 POR WEST	C	G		109	15.11.1994
JCSAT-1R	C	J		150	27.09.1994
JCSAT-2R	C	J		154	27.09.1994
ORION-AP-1	C	MHL		139	02.08.1994
ORION-AP-2	C	MHL		144	02.08.1994
MEASAT-1K 95E	C	MLA		95	06.09.1994
MELITASAT-1A	C	MLT		-13	25.10.1994
THAICOM-C1	C	THA		50	19.07.1994
THAICOM-C1	C	THA		50	18.10.1994
THAICOM-C2	C	THA		126	19.07.1994
THAICOM-C2	C	THA		126	18.10.1994
THAICOM-C3	C	THA		152	19.07.1994
THAICOM-C3	C	THA		152	18.10.1994

NETWORK	STATUS	ADMIN	ORG	LONG(E)	API DATE
THAICOM-C4	C	THA		156	19.07.1994
THAICOM-C4	C	THA		156	18.10.1994
UKRSAT-1 C 23.5E	C	UKR		24	09.08.1994
UKRSAT-1 KU 23.5E	C	UKR		24	09.08.1994
GOES-EAST-1	C	USA		-75	13.09.1994
GOES-WEST-1	C	USA		-135	13.09.1994
USASAT-14M	C	USA		126	15.11.1994

## ANNEXE 2

***Réseaux à satellite pour lesquels une demande de coordination a été soumise et le délai réglementaire de neuf ans expirera le 1<sup>er</sup> janvier 2004, mais pour lesquels les renseignements de notification reçus ont été renvoyés à l'Administration à la suite d'une conclusion défavorable***

NETWORK	STATUS	ADMIN	ORG	LONG(E)	API DATE
AGILA-A1	C	PHL		153	04.10.1994
AGILA-A2	C	PHL		161	04.10.1994
THAICOM-A2B	C	THA		78	16.08.1994